Medex

Certificat médical
Maladie professionnelle – MP2

- Faites compléter ce certificat médical par votre **médecin**.
- Transmettez ce certificat sous **pli fermé**. Indiquez sur l'enveloppe **« certificat MP2 concernant …. (nom de la victime) »**.
- Envoyez-le en même temps que le formulaire « maladie professionnelle – MP1 » **à votre employeur** (ou au service désigné par votre employeur).
- Plus d'information ? www.medex.belgium.be / Contact Center : 02/524 97 97

1. Coordonnées de la victime

Numéro de Registre National ☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐

Nom ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Prénom ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

2. A compléter par le médecin

Nature de la maladie professionnelle : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Date du début de l'incapacité de travail : ☐☐ / ☐☐ / ☐☐☐☐

Justification ~~la~~ plus complète possible du diagnostic et annexion de tous les éléments sur lesquels il se base :

……

……

……

Cause de la maladie professionnelle :

……

……

Lieu où le patient reçoit ses soins :

……………………………………………………………………………………………

Traitement (mode ambulatoire, institutions de soins, …) :

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

Remarques éventuelles :

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

Coordonnées du médecin

N°INAMI

☐ ☐ ☐☐☐☐ ☐☐ ☐☐☐

Date de la demande

☐☐ / ☐☐ / 20☐☐

Signature et cachet du médecin

Ces données seront enregistrées par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement dans une base de données. Si vous souhaitez consulter ou modifier ces données, vous pouvez vous adresser au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Place Victor Horta 40/10, 1060 Bruxelles (Loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel).